

## CONDITIONS DE PROMOTION EN ÉCOLE DE MATURITÉ (EM)

### 1<sup>RE</sup> ET 2<sup>E</sup> ANNÉES

• autant de fois 4 points qu'il y a de notes	44 points (1 <sup>e</sup> ) 48 points (2 <sup>e</sup> )
• groupe : français + moyenne langues 2 et 3 arrondie au demi-point + mathématiques + option spécifique (OS)	16 points
• nombre de notes inférieures à 4	4 notes max.

### 3<sup>E</sup> ANNÉE

• autant de fois 4 points qu'il y a de notes, y compris le travail de maturité (TM) et l'option complémentaire (OC) avec déduction de la somme des écarts à 4 des notes insuffisantes (double compensation)	56 points	3 notes reprises de 2 <sup>e</sup> année (chimie, physique, option artistique)
• nombre de notes inférieures à 4	4 notes max.	
• au moins 3.5 de moyenne aux examens		

👉 Règlement de l'École de maturité 2022 (REM), art. 13 et 19

Exemple pour un bulletin réussi de 3<sup>e</sup> année :

Discipline	Note annuelle	Note examen écrit	Note examen oral	Note définitive
Français	4	4	4.5	4.0
Langue 2	4	4	5	4.5
Langue 3	4	4.5	5	4.5
Mathématiques	5	4	4.5	4.5
Biologie	5.5			5.5
Chimie (2 <sup>e</sup> )	4.5			4.5
Physique (2 <sup>e</sup> )	4			4
Histoire	3.5			3.5
Géographie	3			3
Philosophie	3.5			3.5
Option artistique (2 <sup>e</sup> )	4			4
Option spécifique	4.5	4.5	4.5	4.5
Option complémentaire	4.5		5	5
Travail de maturité				4.5
Total				59.5
Ecart à 4 des insuffisances				-2
<b>Total compensé</b>				<b>57.5</b>

suite au verso

# CONDITIONS DE PROMOTION EN ÉCOLE DE MATURITÉ (EM)

## PASSAGE DE L'EM À L'ECG

### 1<sup>re</sup> année EM

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• jusqu'à la 4<sup>e</sup> semaine</li><li>• à la fin du 1<sup>er</sup> semestre</li><li>• à la fin de l'année scolaire</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ passage en 1ECG sans condition</li><li>➤ passage en 1ECG aux conditions ci-dessous</li><li>➤ passage en 2ECG aux conditions ci-dessous ou redoublement en 1ECG si statut régulier</li></ul> |
|---|---|

### 2<sup>e</sup> année EM

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• à la fin du 1<sup>er</sup> semestre</li><li>• à la fin de l'année scolaire</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ passage en 2ECG aux conditions ci-dessous</li><li>➤ redoublement en 2ECG si statut régulier</li></ul> |
|--|---|

Conditions de passage : 10.5 points = français + moyenne langues 2 et 3 arrondie au demi-point + mathématiques

👉 Règlement de l'École de culture générale 2022 (RECG), art. 6

## EXAMENS

Les candidats, dont l'échec n'est dû qu'à l'examen, peuvent se présenter à une session de rattrapage. La session de rattrapage se compose des épreuves complètes d'examen dans les disciplines dont la note définitive est insuffisante. Les notes définitives suffisantes restent acquises.

Les notes obtenues lors de la session de rattrapage remplacent celles de la session ordinaire; elles sont combinées avec les notes annuelles pour établir un nouveau bulletin de notes définitives. La Conférence des maîtres apprécie les cas limites ou les circonstances particulières.

👉 Règlement de l'École de maturité 2022 (REM), art. 20

# CONDITIONS DE PROMOTION EN ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

## 1<sup>RE</sup> ET 2<sup>E</sup> ANNÉES

• autant de fois 4 points qu'il y a de notes	36 points 44 points	1ECG, tronc commun 2ECG, domaines communication et information (CI) pédagogie (PE) santé (SA)
• points négatifs	2 points max.	
• nombre de notes inférieures à 4	3 notes max.	

## 3<sup>E</sup> ANNÉE

• autant de fois 4 points qu'il y a de notes, y compris le travail personnel de Certificat (TPL). La note de la discipline artistique est reprise du bulletin de 1 <sup>re</sup> année en SA. La note de sciences expérimentales est reprise du bulletin de 1 <sup>re</sup> année en CI.	48 points (CI, SA) 44 points (PE)	3ECG, domaines communication et information (CI) pédagogie (PE) santé (SA)
• points négatifs	2 points max.	
• nombre de notes inférieures à 4	3 notes max.	
• au moins 3.5 de moyenne aux examens		Voir Examens

👉 Règlement de l'École de culture générale 2022 (RECG), art. 12, 13 et 19

## EXAMENS

Les candidats, dont l'échec n'est dû qu'à l'examen, peuvent se présenter à une session de rattrapage. La session de rattrapage se compose des épreuves complètes d'examen dans les disciplines dont la note définitive est insuffisante. Les notes définitives suffisantes restent acquises.

Les notes obtenues lors de la session de rattrapage remplacent celles de la session ordinaire; elles sont combinées avec les notes annuelles pour établir un nouveau bulletin de notes définitives. La Conférence des maîtres apprécie les cas limites ou les circonstances particulières.

👉 Règlement de l'École de culture générale 2022 (RECG), art. 20

# CONDITIONS DE PROMOTION EN ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

## PASSAGE DE L'ECG À L'EM EN 1<sup>RE</sup> ANNÉE

### 1ECG en 1EM

Conditions à remplir à la fin du 1<sup>er</sup> semestre pour accéder aux cours préparatoires en français et en mathématiques durant le 2<sup>e</sup> semestre :

- statut d'élève régulier + ne pas avoir suivi, même en partie, l'EM
- bulletin semestriel suffisant
- 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques

Conditions finales devant être remplies à la fin de l'année scolaire (sans notion de cas limite ou de circonstances particulières) :

- bulletin annuel suffisant
- 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques
- au moins 4 à chacun des examens de français et de mathématiques à l'issue des cours préparatoires

👉 Règlement de l'École de maturité 2022 (REM), art. 5

## PASSAGE DE L'ECG À L'EM EN 3<sup>E</sup> ANNÉE

### 3ECG en 2EM

Fin de l'année scolaire (sans notion de cas limite ou de circonstances particulières) :

- Certificat ECG obtenu
- 12 points = français + moyenne des langues 2 et 3 arrondie au demi-point + mathématiques
- Réussite d'un examen oral dans la ou les futures branches d'option spécifique (niveau fin de 1<sup>re</sup> année) durant la 2<sup>e</sup> session d'examen.

👉 Règlement de l'École de maturité 2022 (REM), art. 7

# CONDITIONS DE PROMOTION EN 4<sup>E</sup> ANNÉE DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE, ORIENTATION PÉDAGOGIE (4MSOP)

ACCÈS AUX EXAMENS		
• évaluation finale du Travail de maturité spécialisée (TMsp)	note 4.0 min.	
RÉUSSITE		
• somme des notes (sans l'anglais, ni l'éthique et cultures religieuses, ni la culture antique)	24 points	TMsp, allemand, français, mathématiques, sciences expérimentales, sciences humaines
• points négatifs	1 point max.	
ACCÈS À LA SESSION DE RATTRAPAGE		
• points négatifs	2 points max.	
• nombre de notes inférieures à 4	3 notes max.	
Seules les disciplines ou domaines dont la note finale est insuffisante font l'objet d'un examen de rattrapage. Si une note de domaine est insuffisante, les examens de rattrapage portent sur toutes les disciplines du domaine. Les résultats des disciplines ou domaines réussis restent acquis.		

👉 Maturité spécialisée option pédagogie, plan d'études et critères de réussite (2023)

Version du 24.11.2025